Infirmier(e) de santé au travail

Diplôme DIU
Domaine d'étude Sciences, Technologies, Santé
Mention Infirmier(e)de santé au travail

Ce DIU (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon) a pour objectif de répondre à la réforme de la santé au travail, promulguée à la suite de son adoption par le Parlement en juillet 2011 qui prévoit de nombreuses modifications des missions des acteurs de la santé au travail et l'arrivée de nouvelles compétences, sous forme d'infirmiers en nombre significatif dans les services de santé au travail. (articles R 4623-29 à R 4623-34 du Code du Travail à la suite de la publication du décret 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail), avec des missions de soutien aux activités médicales des médecins du travail et des missions spécifiques.

Le décret prévoit que pour l'exercice de ces responsabilités, les infirmiers de santé au travail recreutés doivent suivre une formation en santé au travail dans l'année suivant leur embauche.

Il existe déjà de tels diplômes interuniversitaires, créés avant l'obligation réglementaire, dans d'autres universités (Paris, Strasbourg, Brest, Angers, Bordeaux, Toulouse et Lille) et cette demande vient combler cette absence de formation en Rhône Alpes et Auvergne.

Objectifs

Comme précisé par le Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des (IST), puis l'Arrêté du 30 janvier 2023 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, ce DIU permet au candidat d'acquérir des connaissances et compétences dans les matières suivantes :

> La connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;

> La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;

> L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;

> Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique ;

> La prévention de la désinsertion professionnelle ;

> L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1.

Ce DIU permet également de développer d'autres compétences mises à profit dans le cadre d'un travail de mémoire, et qui serviront ultérieurement dans l'exercice professionnel de l'IST comme la recherche documentaire, la présentation de données quantitatives, la rédaction d'un rapport, ou la communication orale de travaux conduits dans le cadre professionnel.

Riche d'un total de 240 heures dispensées en présentiel, le programme du DIU est conforme au décret du 27 décembre 2022 évoqué ci-dessus.

Info : Pour les stagiaires qui ont suivi la formation avant l'année universitaire 2024-2025, vous avez la possibilité de la rendre conforme au décret en complétant par une partie ou par la totalité des modules suivants :

- Promotion de la santé (organisé par Clermont-Ferrand)
- Maintien en emploi (organisé par Lyon)
- Risques physiques (organisé par Grenoble).
- **Pratiques de l'infirmier en santé au travail (organisé par Saint-Étienne. Se reporter à l'onglet programme pour plus d'informations).**

Pour qui ?

Public visé

- Être infirmier diplômé d'état (IDE) (sans condition de nombre d'années d'exercice préalable),
- Être embauché, avec une quotité d'au minimum 0.5 ETP, avec une mission d'IDE en santé au travail (IST), soit au sein d'un service de prévention et santé au travail inter-entreprises ou autonome, soit directement au sein d'une entreprise ou chez un employeur quel que soit son régime d'affiliation (régime général, régime agricole, régimes spéciaux, fonctions publiques). Les IDE bénéficiant d'une promesse d'embauche à ce titre sont éligibles également.
- Avoir un médecin du travail tuteur (dérogation possible sur avis du comité pédagogique pour un médecin collaborateur en santé au travail en fin de formation). Ce médecin du travail doit être en charge du suivi de l'effectif de travailleurs auprès duquel l'IST exerce ses missions. Dans des circonstances exceptionnelles à justifier, le comité pédagogique peut donner droit à une dérogation sur ce point, après analyse précise de la situation.
- En revanche, ne sont pas éligibles à l'inscription à ce DIU les IDE qui ne seraient retenus que pour un stage, quand bien même sa durée serait supérieure à 105 heures.

Conditions d'admission

Admission sur dossier de candidature .

Pour être complet, un dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un CV
- Une copie du diplôme d'IDE et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- Une copie d'une pièce d'identité valide
- Un contrat de travail ou une promesse d'embauche
- Une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par l'IDEST (pré-requis pour la délégation de tâches). Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.

Pour les médecins étrangers francophones souhaitant candidater, une équivalence d'exercice français et le visa couvrant **l'intégralité de la durée de la formation** doivent être obtenus avant candidature.

Candidatures à transmettre par mail **avant le 15 juin de l'année en cours, merci.**

Contact : Laurence ASENSIO : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr **ou au 04 77 42 14 47**

Programme

L'enseignement se déroule sur deux années et comporte au total 240 heures, dispensées uniquement en présentiel.

La formation théorique s'organise autour de 10 modules (6 transversaux et 4 par types de risques professionnels) de 24 heures chacun (3 journées de 8 heures par module).

Le module complémentaire "Pratiques de l'infirmier en santé au travail" qui contribue à rendre la formation conforme au décret du 27 décembre 2022 *pour les stagiaires ayant suivi la formation avant l'année 2024-2025* est organisé par notre Faculté de Santé à Saint-Étienne. Il est commun à la première année du DIU.

- Durée : 8 heures sur une journée
- Tarif : 200€ TTC
- Prérequis : avoir suivi le DIU "Infirmiers de santé au travail" (une copie de votre diplôme sera demandée)
- Date limite des candidatures *pour ce module* : 30 septembre dernier délai.

Equipe pédagogique

Pr Carole PELISSIER - PUPH - Santé au travail - CHU Saint-Étienne

Ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique, composée de professionnels de la santé au travail.

Calendrier

Les enseignements se déroulent sur Clermont-Ferrand, Lyon, Saint-Étienne et Grenoble

Date limite des candidatures : 15 juin au plus tard

Rentrée : septembre

**Sous réserve de modification*

Le calendrier définitif vous sera communiqué lors de la validation de votre inscription.

Validation

Assiduité, examen écrit, soutenance et rédaction d'un mémoire.

Coût de l'inscription

2500€

Détail coût d'inscription

Prise charge individuelle ou par un tiers : 2 500 €* par année.

**L'université n'est pas assujettie à la TVA*

Nos formations ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)